

Image not found or type unknown



Quelle est la réglementation sur l'indice d'augmentation du loyer

Par **sostan**, le **03/11/2009** à **15:08**

Bonjour,
Nous avons signé notre bail au mois de mai 2009 pour une entrée dans le logement au 1er août et notre propriétaire nous avait indiqué un loyer de 900 euros avec la prévision d'une augmentation annuelle à compter du 1er août avec l'indice de référence du 4ème trimestre 2008 soit 2,83%. Ce qui ramène le loyer à 925 euros. Est-ce le bon indice ? Et a-t-il le droit d'augmenter le loyer avant même que nous soyons installés ? Merci